

AFFAIRE No 22 - APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE COORDINATION
DES CARREFOURS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'améliorer la fluidité du trafic et d'accroître la sécurité des usagers, la Municipalité envisage de lancer un programme d'aménagement de carrefours par la réalisation d'une signalisation lumineuse efficace.

Le projet comporte notamment :

* L'équipement des carrefours suivants :

Montreuil - Sainte-Marie
Montreuil - Monseigneur de Beaumont
Leclerc - Saint-Jacques
Leclerc - Montreuil
Leclerc - Océan
Leclerc - Gounod
Leclerc - Auber
Leclerc - Dodu
Leclerc - Chatel
Chatel - Sainte-Anne
Dodu - de Villeneuve
Dodu - Compagnie
Mac Auliffe
Dodu - Guyon
Gounod - Pasteur
Providence - Cité des Lauriers
Providence - Monseigneur Mondon - Saint-François
Mazagran - Bois-de-Nèfles
Manguiers - Bois-de-Nèfles
Route Digue - jonction Camélias
De Lattre de Tassigny - Digue
De Lattre de Tassigny - Gimart-Vallon de Hoarau
De Lattre de Tassigny - Desbassyns de Richemont - Bois-de-Nèfles
Leconte - Lory
Leconte - Bridet
Leconte - Foucque - Chatelain
Auber - Sainte-Marie

* La mise en place d'une coordination des feux sur les itinéraires suivants :

Avenue Leconte de Lisle - Rue Maréchal Leclerc - Avenue de Lattre de Tassigny - Rue Jean Chatel - Rue Charles Gounod

* L'installation sur les bus du réseau urbain d'un système de détection leur permettant de franchir plus rapidement les carrefours ;

* La création d'un poste central susceptible de traiter des informations reçues des carrefours, et de donner les instructions nécessaires à un fonctionnement optimum des feux.

L'opération est estimée à 15 000 000 Francs.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique ;
- de m'autoriser à :
- . solliciter les subventions et emprunts correspondants ;
- . lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis après la mise en place des crédits ; en cas d'appels infructueux, traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

MONSIEUR BOURHIS CAMILLE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable. Il est question, dans cette délibération, de la totalité du programme. En fait, il s'agira de déterminer des tranches fonctionnelles de travaux (au cours des trois prochaines années) compatibles avec les financements communaux.

Commission des Finances

Ce programme devrait être financé par le contrat de développement des transports urbains et le versement transport.

LE MAIRE : Nous avons obtenu l'accord du Ministère des Transports pour une somme de 11 500 000 Francs pour le contrat de développement des transports.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL, 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982, relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...